

Jean-Fabien FAUDEMER
Christophe DEVEDEAU-HESNARD
Yohann CHANTELOUP
Experts-comptables
Commissaires aux comptes



COMPTABILITÉ FINANCE GESTION

7 rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT-CONTEST

Adresse postale :
BP 90010 -14651 CARPIQUET CEDEX

**CECOM AUDIT
Z.A LA CROIX CARRE
50180 AGNEAUX**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Téléphone (accueil) 02 31 15 35 50
E-mail : cfg@cfg.biz
Internet : www.cfg.biz

C F G Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de Rouen
Société de Commissariat aux comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Caen
SARL au capital de 200 000 €
Siret 324 958 073 000 60 RCS Caen Code APE 6920 Z
TVA Intracommunautaire : FR 78324958073

**CECOM AUDIT
Z.A LA CROIX CARRE
50180 AGNEAUX**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision unanime des associés en date du 21 janvier 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La société CECOM exerce l'activité De commissaire aux comptes. A ce titre, La société est inscrite sur la liste des commissaires aux comptes tenue par la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Normandie, sous la supervision de la Haute Autorité de l'audit (H2A).

L'activité de commissariat aux comptes est exercée à Z.A La Croix Carrée à Agneaux (50180).

Pour analyser la situation économique et financière de la société, nous retenons les chiffres clé issus des 2 derniers exercice clos.

Synthèse d'activité	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)
Production de services	827 K€	895 K€
Excédent brut d'exploitation	408 K€	459 K€
Résultat d'exploitation	404 K€	456 K€
Résultat net	311 K€	347 K€
Capacité d'autofinancement	311 K€	347 K€

Synthèse de la situation financière	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres	811 K€	1 000 K€
Immobilisations	- 271 K€	- 271 K€
Fonds de roulement (A)	540 K€	729 K€
Actifs circulants	154 K€	157 K€
Dettes cycliques	- 86 K€	- 127 K€
Besoin en fonds de roulement (B)	67 K€	30 K€
Trésorerie (A-B)	473 K€	699 K€

Le fonds de roulement est positif de 540 K€. Le cycle d'exploitation dégage un besoin en fonds de roulement de 67 K€.

La trésorerie qui résulte de cet équilibre financier est de 473 K€.

La société n'a aucun emprunt bancaire à moyen terme.

Sur la période postérieure au dernier exercice clos le 31 décembre 2024, date des derniers comptes annuels, et après examen des états comptables sur la période en cours, aucun événement n'est venu modifier significativement la situation financière de la société.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à analyser les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier la situation de capitalisation de la société et si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

Le montant de la valeur incorporelle inscrite à l'actif au titre du fonds de commerce est de 269 800 euros. Compte tenu du chiffre d'affaires de la société et de son excédent brut d'exploitation, nous sommes d'avis que ce montant n'est pas surévalué.

Les autres éléments d'actif et de passif n'appellent pas de remarque particulière quant à leur évaluation.

Il n'existe pas à notre connaissance d'avantages particuliers stipulés dans le cadre de la transformation en société par actions simplifiée.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Agneaux,
Le 10 novembre 2025

COMPTABILITE FINANCE GESTION
Jean-Fabien FAUDEMÉR
Commissaire aux comptes

